

et des touristes. Le cortège est nombreux, fort bien disposé, car son parcours se borne aux deux principales rues du village. A chaque reposoir, au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement, tous les assistants, tête-nue, se prosternent; alors les encensoirs s'élèvent et retombent en cadence, une pluie de fleurs couvre le sol, les cloches carillonnent, le canon tonne. Puis les chants retentissent de nouveau, les fidèles se relèvent, le corps de musique jette au vent ses fanfares, et la procession reprend lentement sa marche.

Pour le jour de la Fête-Dieu, il existe à Caughnawaga une coutume naïve et touchante que les mères n'ont garde d'oublier. Il nous faut dire auparavant que rien n'est ingénieux comme un berceau indien. Qu'on se représente un sabot dont on aurait enlevé la partie creuse, laissant à l'extrémité une sorte de toit-abri, de visière. Fixée sur la semelle, une mince couverture sur laquelle repose l'enfant; par-dessus le corps d'autres couvertures enveloppent le bébé, ne laissant de libre et de visible que la tête emprisonnée dans un joli bonnet. C'est grâce à la forme de ce berceau-maillot que les mères portent leurs enfants sans fatigue durant de longues marches, et qu'au repos, dans la forêt, elles les suspendent à une branche d'arbre, afin de les préserver des atteintes des reptiles ou d'autres animaux.

Eh bien! le jour de la procession, sur la galerie de la plupart des maisons entre lesquelles défile le cortège, on aperçoit placés sur des chaises, ou disposés debout le long des murailles, de frais petits poupons ficelés dans leurs berceaux; les uns vous regardent avec leurs beaux yeux noirs, tout grands ouverts, d'autres, moins effrayés, sourient et font risette aux passants.

La croyance est que cette exposition devant le Bon Dieu qui passe, porte bonheur à l'enfant et le préserve des maladies.

La procession finie, les cloches deviennent muettes, le canon silencieux; la foule qui s'échappe lentement par toutes les issues de l'église, envahit la place où elle prend position pour voir défiler les habitants du bourg.

Les artistes de la matinée, le chœur de la messe, les jeunes Iroquois, les enfants de chœur, les chantres, les thuriféraires, les fleuristes, débarrassés de leurs tuniques, rejoignent les parents et regagnent leur domicile. Cette sortie s'exécute gravement, sans bruit, sans cris. Quelle différence avec nos mœurs! Quelle gaieté, quels éclats de rire, quelles exclamations joyeuses, quel tapage, chez nous, lorsqu'après une cérémonie, ou une classe de quelque durée, on lâche tout ce petit monde! Ici rien de pareil, l'Indien n'a point laissé entamer sa nature; il a la physionomie sérieuse, l'attitude fière, la démarche digne. Peu communicatif, il dédaigne les démonstrations, il cause peu, rit rarement et ne pleure jamais. Nous avons vu à Caughnawaga une troupe de jeunes indigènes rester près d'une heure à regarder les passants sans qu'aucun d'eux ait fait un geste ou dit un mot. Nous aurions bien essayé d'une cabriole ou d'un entrechat pour arracher un sourire ou une exclamation à ces statues, mais comme on nous assura que les acrobates de passage à Montréal ne les faisaient pas même sourciller, nous crûmes devoir nous abstenir d'une expérience inutile.

Dans l'après-midi, la rue principale du village devient une sorte de Longchamp où toutes les élégantes et les beaux de la tribu viennent à l'envi exhiber leurs toilettes et leurs parures. Le spectacle est unique. Les robes de soie, de gaze, le velours, les dentelles, les chapeaux garnis de fleurs, les chaînes d'or, les bracelets, sont aussi communs que dans une de nos grandes soirées mondaines. Le caractère qui les en distingue cependant, c'est la profusion des ornements et l'éclat des couleurs, l'absence totale de goût et de simplicité. Les tons crus, le vert, le bleu, le rouge, le jaune, se heurtent, sans se fondre ni s'associer. Ainsi une jeune fille sera coiffée d'un chapeau rouge garni de fleurs vertes; elle portera avec un corsage bleu une jupe orange, et des bottines noires. Les autres auront des mises du même style. Les hommes, eux, portent sans trop de gêne la redingote, la jaquette, toute la nomenclature du vestiaire moderne; seulement l'étoffe du vêtement sera toujours de première qualité. Comme un ornement fourni par le hasard et d'assez bon effet à leurs yeux, quelques jeunes gens avaient conservé sur le côté extérieur du collet de leur habit l'étiquette blanche ou jaune du magasin de confection.

Pendant ces quelques heures, et en attendant les départs successifs du steamboat, les curieux parcourent le bourg, visitent quelque intérieur de maison, mesurent sur la berge des canots taillés dans un tronc d'arbre, qui n'ont pas moins de quarante à cinquante pieds de longueur.

Aux abords de l'unique hôtellerie du lieu, de jeunes Indiens font une récolte de gros sous en tirant de l'arc; à quelques pas de là deux roues de fortune soutirent de l'argent aux crédules.

Peu à peu la foule s'éclaircit; chaque voyage de l'*Aurora* emporte une cargaison humaine. Six heures ap-

prochent, la cloche du vapeur sonne la dernière traversée. Cinq minutes plus tard, nous sommes à bord, regardant accourir de toutes parts les retardataires qui arrivent essouffés.

Le sifflet du steamboat lance deux cris stridents; le pilote, comme un factionnaire à son poste, attend la main sur la roue; un bambin largue l'amarre, le capitaine donne le signal, la fanfare entonne le morceau d'adieu, des mouchoirs s'agitent, des hurrahs s'élèvent, nous sommes en route pour le retour.

Du milieu du fleuve, nous apercevons lachine échelonnant ses maisons sur la rive, nous distinguons les mâts des barges et les cheminées des remorqueurs mouillés dans le canal; vis-à-vis, la façade monumentale du couvent des sœurs, l'église paroissiale et son clocher; à notre droite, sur un monticule dominant les vergers et les jardins des maisons de campagne qui bordent la route de la côte, l'école des frères, et la silhouette d'un vieux moulin à vent aux ailes immobiles. Sur le prolongement de cette ligne, les dentelures de la côte déserte du rapide de Saint St. Louis, dont la vitesse du courant, en cet endroit, signale l'approche. Du côté opposé, sur un étroit promontoire, la masse blanchissante du village de la Pointe-Claire, la nappe large et calme du lac St. Louis; émergeant des flots, comme une touffe de verdure arrêtée dans le lit du fleuve, l'île Perrot et son groupe d'îlots. Puis, à l'ouest, sur les confins de l'horizon, la montagne de Montréal dont les pentes douces semées de villas, de bois, de champs cultivés, sert de toile de fond à ce magnifique décor.

Une heure après, l'infect cloaque de la gare Bonaventure où nous pataignons dans la fange, livré aux obsessions d'une troupe de cochers qui vous harcèlent comme une nuée de moustiques, nous rappelle au sentiment de la réalité!

Plus de vaste horizon, plus d'air vivifiant, plus de Caughnawaga, plus d'Indiens! mais la civilisation et ses merveilles.

Hélas! la fête était finie!

A. ACHINTRA.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Paris, 14.—M. Clemenceau a de nouveau envoyé un cartel à De Cassagnac qui, dit-il, a donné à entendre qu'il (Clemenceau) était un lâche. Ce dernier proposa un duel entre 10 députés républicains et 10 députés bonapartistes. M. de Cassagnac répond avec mépris qu'il ne se battra pas avec d'autre que Gambetta et que les députés bonapartistes ne peuvent pas accepter le défi.

Le gouvernement doit adopter des mesures rigoureuses pour prévenir les actes de violence de la part des bonapartistes et des radicaux.

Les agents de police ont fermé le café de l'Opéra, rendez-vous favori des bonapartistes.

Paris, 15.—Le projet de loi constitutionnelle réligé par le centre gauche, a été présenté aujourd'hui et un vote d'urgence a été pris. Le résultat a été le suivant: 345 pour, 341 contre.

Le bill contient trois articles, le premier pourvoit à ce que le gouvernement consistât d'un Sénat, d'une Chambre de représentants et du président de la république. Le second pourvoit à la prorogation des pouvoirs du maréchal MacMahon jusqu'en 1880. Le troisième pourvoit à la révision totale ou partielle de la constitution, révision qui se fera par les amendements que l'on voudra faire plus tard à la constitution.

Paris, 15.—La salle de l'Assemblée était remplie de députés et de spectateurs.

Casimir Perrier a introduit le bill constitutionnel préparé par le centre gauche et propose que l'Assemblée déclare qu'il est urgent de prendre ce bill en considération. L'orateur a parlé de la nécessité de s'unir contre les bonapartistes et les démagogues et a été souvent interrompu par les membres de la droite et applaudi par ceux de la gauche.

M. Laboulaye s'est prononcé en faveur de la motion d'urgence.

Il dit que les derniers événements ont démontré les dangers d'un gouvernement provisoire. La monarchie, prétend-il, est impossible, et l'empire ne fera qu'amener une invasion et l'oppression de la France. Il considère que la république est le gouvernement de tous pour tous et son établissement inspirera la confiance au pays.

Le général Changarnier, du centre droit et M. Paul Duval se sont opposés à la motion.

M. DeKerdrel, de la droite, a averti les députés que si la majorité de l'Assemblée était changée, le maréchal MacMahon se trouverait peut-être obligé de donner sa démission.

Le vote est alors pris: pour 345, contre 341.

Tous les ministres ont voté contre la motion, mais en leur capacité de députés seulement, la motion n'ayant pas été déclarée une motion ministérielle.

Le bill a été référé au comité des Trente.

Alors M. de Larocheffoucault de l'extrême droite, introduit une résolution qui est lue au milieu d'un profond silence.

Voici la substance de cette résolution:

Que le maréchal MacMahon prenne le titre de lieutenant du Royaume, et que les institutions nationales soient déterminées par arrangement conclu entre le roi et les représentants du peuple.

Une grande excitation a suivi la lecture de cette résolution.

M. de Larocheffoucault a ensuite proposé que la motion fut référée au comité des Trente. Cette motion est rejetée par plus de cent voix. Tous les ministres ont voté contre la motion.

On dit que M. de Larocheffoucault a donné sa démission comme ambassadeur en Angleterre avant de présenter sa motion.

Les bonapartistes ont tenu une assemblée aujourd'hui et en sont venus à la conclusion qu'il serait tout-à-fait inutile d'in-

troduire une motion à l'encontre de celle présentée par le centre gauche.

Londres, 16.—Trois dépêches ce matin annoncent qu'une partie du bois de Fontainebleau est en feu.

Londres, 16.—Le *Times* contient de plus amples détails de la séance d'hier de l'Assemblée française.

M. Lambert de Ste. Croix, appuyé de tous les membres du centre droit, a soumis un bill pourvoyant à ce que le titre de Président de la République soit conféré au maréchal MacMahon, ainsi que le pouvoir de dissoudre les deux branches de la législature et que le successeur de M. MacMahon soit nommé conjointement par les deux chambres.

Ce bill a été référé au comité des Trente.

Il est probable, dit le correspondant du *Times*, que quelques-uns des membres du ministère donneront leur démission par suite des procédés d'hier, mais ce ne sera pas une crise ministérielle.

Contrairement à ce que l'on a dit plus haut, les ministres suivants ont voté pour la motion de M. de Larocheffoucault, le général de Cisse, Magne, Girard, DeCazes.

Une vingtaine de députés du centre droit se sont abstenus de voter sur la motion du centre gauche.

Paris, 16.—Les journaux républicains, parlent en termes fort louangeux des députés du centre droit et du centre gauche à cause du vote qu'ils ont donné, hier, contre la restauration de la monarchie. Ils prétendent que ce vote, bien qu'il ne proclame point la république, fait voir que la monarchie est impossible.

Les journaux orléanistes considèrent que le vote n'a rien changé à la situation politique.

Paris, 16.—Aujourd'hui dans l'Assemblée, lors de la lecture des minutes des procédés d'hier, on a hautement protesté contre l'inexactitude de la liste des votes qui ont été donnés pour et contre la motion du centre gauche. Le général Cisse et trois autres ont déclaré qu'ils avaient voté en faveur de la motion et un député qui a voté contre la motion affirme que sept de ceux dont les noms sont inscrits sur la liste comme ayant voté pour la motion n'étaient pas présents lorsque le vote a été pris. Il a demandé que la liste fut corrigée que suivant lui devrait être pour 339, contre 340.

Un député de l'extrême droite a proposé que le vote fût déclaré nul.

M. Buffet, président de l'Assemblée a maintenu la validité de la liste. Le centre droit a présenté une résolution constitutive définissant les pouvoirs du président MacMahon. Le bill a été référé au comité des Trente.

On croit que le comité des Trente ne rapportera pas le bill du centre gauche qui lui a été référé hier, avant une quinzaine de jours.

La gauche a abandonné pour le présent son dessein de faire dissoudre l'Assemblée car elle espère voir bientôt l'établissement de la république.

Les présidents des bureaux de l'Assemblée ont été nommés, 8 parmi les membres de la droite et 7 parmi ceux de la gauche.

La résolution proposée par M. de Larocheffoucault a été finalement référée à un comité composé de 18 députés de la gauche et de 12 de la droite, mais il est presque certain que la motion ne sera pas soumise à l'Assemblée pour être discutée.

L'incendie dans la forêt de Fontainebleau a été éteint, 10 acres de bois ont été détruits.

Paris, 17.—Des copies du *New-York Herald*, contenant la lettre de Rochefort ont été saisies par la police.

Paris, 18.—Il y a eu un engagement entre des insurgés maures et les troupes françaises à Alger. 37 rebelles ont été tués. Les Français ont eu six hommes de tués et 10 de blessés.

Paris, 18.—Les députés du Centre Gauche publient de nouveau une circulaire adressée aux députés du Centre Droit, les priant de s'unir à eux, afin de pouvoir établir la république. Le Centre Gauche offre toutes les garanties constitutionnelles nécessaires, et déclare que si l'alliance qu'il demandait est refusée, le Centre Droit sera responsable d'un retour de l'Empire.

Le gouvernement a intenté une action contre les propriétaires du *Figaro* et de *La France*, pour avoir publié des articles écrits par Rochefort.

Le ministre de la Justice a formé une commission pour préparer une nouvelle loi de la presse.

Paris, 18.—Dans l'Assemblée, aujourd'hui, on a rejeté par un vote de 375 contre 327, la clause du bill municipal, qui donnait à ceux qui payaient le plus fort montant de taxes, le droit de siéger aux conseils municipaux. La Gauche, les Bonapartistes et une partie du Centre Droit ont voté contre cette clause. Ces députés considéraient que cette clause portait atteinte au principe du suffrage universel. La rejection de cette clause sera probablement fatale au bill.

La nouvelle du vote a causé beaucoup d'excitation.

M. Fourton, ministre de l'Intérieur, a affirmé qu'il était prêt à accepter un compromis; le gouvernement demandera le droit de nommer les maires pour trois ans seulement.

La Gauche est bien déterminée à demander la dissolution de l'Assemblée, si la Droite s'oppose à l'établissement de la république, comme gouvernement définitif.

M. Goulard est bien malade.

M. Paul de Cassagnac a été sommé de comparaître devant la cour d'assises, lundi prochain.

IRLANDE.

Queenstown, 16.—L'arrivée du vapeur *Parthia* une foule nombreuse s'est rendue au quai, car l'on savait que Rochefort était à bord. Le fameux communiste a été accueilli par des huées et des sifflements. On a voulu même en venir à des voies de fait et les agents de police ont été obligés d'entourer Rochefort pour empêcher la foule de le lyncher. Il a été suivi jusqu'à la station du chemin de fer par cette garde d'honneur? Il s'est rendu à Cork et de là à Dublin, et vu qu'il n'était pas attendu à ces deux villes, il a pu passer inaperçu, de Dublin il doit se rendre à Londres.

ETATS-UNIS.

Washington, 17.—Le bill du sénat constatant les droits de propriété de la compagnie de la Baie d'Hudson et des autres sujets britanniques, ces droits leur donnent des titres à l'indemnité fixée par l'Empereur d'Allemagne d'après le traité de Washington, a été adopté.

ITALIE.

Rome, 17.—Plusieurs députations ont visité, hier, Sa Sainteté Pie IX et l'ont félicité de son 83me anniversaire de naissance.

A cette occasion, les cérémonies ordinaires ont eu lieu au Vatican.